



MINISTERE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N°

/ MLA / DPAM du

01 2697

04 DEC. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **module 1 «conduite du navire»** du brevet de capitaine de pêche au Large (**BCPL**) tenue à Papeete (Tahiti) du mardi 23 au mardi 30 octobre 2018.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,**  
*en charge des transports interinsulaires*

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu la décision n° 2084/MET/DPAM du 7 mars 2018 modifiée, portant ouverture d'une session d'examen du module 1 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 10257/MLA/DPAM du 09 octobre 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du module 1 « conduite du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (TAHITI) du mardi 23 au mardi 30 octobre 2018 inclus. ;
- Vu la décision n° 12067/MLA/DPAM du 20 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à la délivrance du brevet capitaine de pêche au large (BCPL) prévue à Papeete du 23 au 30 octobre 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2018/BCPL du 29 novembre 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 1 « conduite du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° 01-2018/BCPL tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 23 octobre au mardi 30 octobre 2018.

Ampliations :

PR 1  
VP 1  
SGG 1  
REG 1  
MLA 1  
DPAM 1  
Int. s/c DPAM 15  
CMMPF 1  
JOPF 1

ARRETE

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le 29 octobre 2018 pour la délivrance du module 1 « conduite du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - session d'examen n° **01-2018/BCPL** tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 23 octobre au mardi 30 novembre 2018.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le **module 1 « conduite du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014, susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15  
Candidats présents : 13  
Candidats absents : 2  
Candidats admis : 5  
Candidats ajournés : 8

NOM	Prénoms
BUTSCHER	Mead, Vetea
JUBELY	Wiltor, Tama Tefau Here, Joël
LUCAS	Tapuarii
LY	Teiva, Jason
TAPU	Turia, Teanuanua

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**04 DEC. 2018**

Pour le Ministre  
du logement  
et de l'aménagement  
du territoire,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
le conseiller de direction des affaires  
maritimes polynésiennes



Patrice PERRIN

Pour Améliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



B. TEMARIU